

# Ne laissons pas nos encombrants inonder nos rues



*Attention :*  
le dépôt sauvage  
d'**ENCOMBRANTS**  
est passible d'une amende  
pouvant aller jusqu'à  
**1500€**

**LES SOLUTIONS GRATUITES  
DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ  
POUR LES PARTICULIERS**

Réduire, trier, valoriser,  
c'est chouette pour la planète !  
[eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu)

 **EUROMÉTROPOLE  
METZ**

# Les déchèteries

Pour les objets en fin de vie, l'Eurométropole de Metz dispose de **8 déchèteries** destinées aux particuliers pour un recyclage optimum.



📍 **Ars-sur-Moselle** (57130),  
Rue Georges Clémenceau

📍 **Augny-Marly** (57155),  
Rue de la Gare (RD5)

📍 **Metz-Actipôle** (57070),  
Rue de la Mouée

📍 **Metz-Magny** (57050),  
Rue Monceau

📍 **Metz-Nord** (57050),  
Rue de la Houblonnière

📍 **Montigny-lès-Metz** (57950),  
Rue du Haut-Rhône

## 🕒 Horaires

- Lundi, jeudi : 14h - 18h30
- Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h30 - 18h30
- Dimanche : 9h30 - 12h30

📍 **Peltre** (57245) sur la RD 155B

## 🕒 Horaires

- Lundi, mercredi : 13h - 18h (été : 14h - 19h)
- Vendredi : 14h - 18h (été : 15h - 19h)
- Samedi : 9h - 12h et 13h - 18h (été : 9h - 12h et 14h - 19h)

📍 **Vernéville** (57130) sur la D51

## 🕒 Horaires

- Lundi, vendredi : 14h - 18h30
- Mercredi, samedi : 9h30 - 18h30



Plus d'infos sur les déchèteries (plan, déchets admis...) : [haganis.fr](http://haganis.fr)

## ⚠️ INFOS DÉCHÈTERIES

- Les déchèteries sont fermées les jours fériés. Dernier accès autorisé 10 mn avant la fermeture.
- accès **INTERDIT** à tout véhicule de plus de **3,5 tonnes**
- apports limités à **3 m³ par jour** (1 m³ pour Peltre)



# Vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie ?



→ Prenez RDV pour un enlèvement au **03 87 20 10 00** ou via le formulaire en ligne en flashant ce code.

[eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu) / rubrique déchets



En dehors des rendez-vous proposés par l'Eurométropole de Metz, **LE DÉPÔT DE DÉCHETS ENCOMBRANTS**, sur le trottoir, dans les points de collecte ou dans un local à déchets **EST STRICTEMENT INTERDIT ET VOUS EXPOSE À UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À 1500 €.** Le service d'enlèvement est **GRATUIT.**

## LES OBJETS ACCEPTÉS À LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS



**GROS MOBILIER DÉMONTÉ**  
(armoire, lit, sommier, canapé, etc.)



**PETIT MOBILIER**  
(chaises, porte-manteau, table de nuit, etc.)



**GROS ÉLECTROMÉNAGER**  
(cuisinière, frigo, machine à laver, etc.)



**PETIT ÉLECTROMÉNAGER ET INFORMATIQUE**  
(aspirateur, écran, ordinateur, etc.)



**RÉSIDUS DE BRICOLAGE**  
(planche, matériaux, ferraille, etc.)



**SANITAIRE HORS CÉRAMIQUE**  
(évier, radiateur, baignoire, etc.)



**OBJET DE DÉCORATION, SPORT ET LOISIR**  
(vélo, valise, poussette, etc.)



**UN DOUTE SUR UN OBJET ?**  
Contactez le **03 87 20 10 00**

## LES OBJETS REFUSÉS À LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS MAIS ADMIS EN DÉCHÈTERIE



**DÉBLAIS, GRAVATS**  
(décombres et débris provenant de travaux)



**DÉCHETS VERTS**  
(tonte, gazon, élagage, ect)



**PRODUITS TOXIQUES**  
(piles, batteries, peintures)



**PNEUMATIQUES**



**VERRE ET MIROIRS**  
encastrés dans le mobilier



**PRODUITS INFLAMMABLES OU EXPLOSIFS**  
(solvant, alcool)



Le mobilier de salle de bain en céramique • Les produits liquides ou pâteux, même en récipients clos • Les produits de vidange • Les déchets non refroidis (cendres) • Les objets de plus de 100 kg, de plus de 2 m de long ou d'un volume supérieur à 1,5 m³ • Toutes pièces métalliques susceptibles d'endommager le matériel de collecte • Les déchets provenant des commerces et usines.

# Les règles de présentation

## Vos objets encombrants :

- doivent être déposés **au sol**, devant ou au plus près de l'habitation, **entre 20h la veille et 6h le jour** de ramassage ;
- ne doivent pas gêner le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite ;
- ne doivent pas être déposés sous des arbres, des câbles électriques, des balcons, des auvents, des enseignes et plus généralement dans des endroits ne permettant pas l'évolution de la grue de chargement ;
- ne doivent pas être déposés entre des véhicules en stationnement.

Si les consignes ne sont pas respectées, seul le chauffeur est apte à juger de la faisabilité de la collecte, n'engendrant aucun danger pour lui, le véhicule de collecte et l'environnement.



Le service de collecte sur rendez-vous est gratuit mais limité à 1,5 m<sup>3</sup> d'encombrants ménagers.

Les objets de plus de 100 kg, de plus de 2 m de long ou d'un volume de plus de 1,5 m<sup>3</sup> sont exclus de ce service de collecte sur rendez-vous.

Il présente donc **plus de contraintes que les déchèteries** pour les types de déchets autorisés et pour leur taille.



## LA BONNE IDÉE

Avant de vous débarrasser de vos objets devenus inutiles mais encore en bon état ou réparables, privilégiez le don ou la réparation.

De nombreux acteurs du territoire les récupèrent ou les réparent pour leur donner une seconde vie.

Retrouvez des astuces et informations pratiques sur le site :

[eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu)  
/ rubrique déchets

# Pour toutes vos questions

 [eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu)

 [qualitedechets@eurometropolemetz.eu](mailto:qualitedechets@eurometropolemetz.eu)

 **03 87 20 10 00**

(du lundi au jeudi de 8h à 18h - vendredi de 8h à 17h)

**DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS**

MAISON DE LA MÉTROPOLE

1 Place du Parlement de Metz

CS 30353 - 57011 METZ CEDEX 1



[eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu)